

BOX SYSTEM 30 m³ (partie solide)

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

<u>NOM GENERIQUE</u>	BOX SYSTEM (partie solide) pour les piscines de 15 à 30 m³
UTILISATION	Désinfection des eaux de piscines.
FABRICANT	LABORATOIRE PAREVA Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
N° d'appel d'urgence	04.91.75.25.25 (Centre antipoison de MARSEILLE)

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Composant apportant un danger à la préparation :

NOM CHIMIQUE	1,3,5-Trichloro-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione	
SYNONYMES	acide trichloro isocyanurique ;	acide trichloro-s-triazinetrione
N° C.A.S. = 87-90-1	N° INDEX. = 613-031-00-5	N° CE. = 201-782-8

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

DANGERS PHYSIOLOGIQUES Nocif si inhalé, ingéré et irritant pour la peau ou les yeux.

CONTACT AVEC LES YEUX Les poussières et vapeurs peuvent causer des irritations, des rougeurs, des larmoiements et des brûlures.

CONTACT AVEC LA PEAU La poudre n'est pas irritante par elle-même mais un contact prolongés avec le produit peut causer des brûlures chimiques. Ces brûlures sont surtout observées lorsque la peau est humide.

SUREXPOSITION Irritations des yeux, nez, gorge et pharynx dus à la poussière.

DANGERS PHYSIQUES Voir section 10

PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant environ 15 min. Consulter immédiatement un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU Laver immédiatement et abondamment au savon et à l'eau.

INGESTION Ne pas faire vomir. Faire ingérer du pain trempé dans du lait, puis de l'huile alimentaire. Consulter un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

INHALATION Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas de toux ou de symptômes de déficience respiratoire.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

MOYENS D'EXTINCTION	Utiliser de grandes quantités d'eau froide sur le(s) foyer(s) de l'incendie, après les avoir isolés. Attention : surtout, ne pas utiliser d'extincteur à poudre contenant des composés d'ammonium.
EQUIPEMENT	Tenue de protection (avec protection de la totalité du visage). appareil autonome de respiration.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

METHODES DE NETTOYAGE	Ramasser mécaniquement les blocs, galets et la poussière induite. Stocker séparément les morceaux de la poussière induite dans des fûts étanches. Bien étiqueter ces fûts et les retourner au fournisseur. Nettoyer l'emplacement souillé avec de grandes quantités d'eau. Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Si des eaux de lavage sont récupérées, il est possible de les neutraliser par un réducteur (tel que le thiosulfate de sodium) en contrôlant bien les valeurs de pH et de température.
PROTECTION INDIVIDUELLE	Gants, masque, lunettes.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

Faire très attention aux conditions d'humidité, d'ensoleillement, et de température.

Tenir éloigné des liquides inflammables, des combustibles, et de toute matière oxydable.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

CONTROLE DE L'EXPOSITION	Si nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les poussières ou vapeurs. Les toitures doivent être équipées de systèmes de ventilation efficace.
PROTECTIONS INDIVIDUELLES	gants, lunettes, tenue de travail à manches longues. Douches de sécurité et lave-yeux à proximité des postes de travail.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE	: galets de 250g.
ODEUR	: chlore
pH à 25°C (à 1 % dans l'eau)	: 3,0 - 4,0
POINT DE FUSION	: 225 °C
DECOMPOSITION	: 225 °C
POINT D'ECLAIR	: non concerné
INFLAMMABILITE	: non concerné
EXPLOSIVITE	: non concerné
MASSE VOLUMIQUE	: env. 1170 kg/m ³ (densité apparente = 1.17)
SOLUBILITE DANS L'EAU	: env. 10 g / 100 g d'eau à 25 ° C

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

Stable dans des conditions normales d'humidité (taux d'humidité élevés à éviter).

INCOMPATIBILITES

Le produit est chimiquement incompatible avec les composés suivants :

- Les acides (dégagement de gaz toxique).
- **l'hypochlorite de calcium (risques d'explosion)**
- les matières organiques ou les matières facilement chlorées ou oxydées (risque d'incendies)
- l'ammoniac, les sels d'ammonium, l'urée et tous les composés similaires qui contiennent de l'azote (risque de formation de trichlorure d'azote, très explosif)
- les huiles ou les graisses (risque de décomposition avec dégagement de CO₂ ou de chlore)
- les matières alcalines, telles que le Na₂CO₃, en présence d'humidité (risque de décomposition violente et d'incendie)
- les alcools, éthers, la biurée, et les solvants tels que le toluène, les xylènes, ...

Produits de décomposition dangereux : trichlorure d'azote, chlore, acide cyanhydrique.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Toxicité orale aiguë

- DL 50 orale sur le rat > 1 mg / kg : légèrement toxique.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques; il peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Dissoudre sous agitation le produit à éliminer dans une solution alcaline (NaOH ou chaux),
Neutraliser cette solution avec un agent réducteur (Na₂SO₃),
Ajuster le pH avec un acide (H₂SO₄ ou HCl),
Eliminer le produit chloré en tenant compte de la législation en vigueur.
Ne rejeter une solution de ce produit, seulement si elle ne contient plus de chlore actif.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

N° ONU : 3077 : matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, nsa, acide trichloroisocyanurique

Réglementation non applicable car emballage en **quantités limitées (LQ)**

<u>TRANSPORT TERRESTRE</u>	non soumis à la réglementation
<u>TRANSPORT MARITIME</u>	non soumis à la réglementation
<u>TRANSPORT AERIEN</u>	non soumis à la réglementation

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Contient de l'acide trichloroisocyanurique"

"Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (Chlore) peuvent se libérer."

Symboles de danger **Xn - Nocif et N- Dangereux pour l'environnement**

Phrases R 22 - Nocif en cas d'ingestion.
 31 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 36 / 37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
 50 / 53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Phrases S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
 3 - Conserver dans un endroit frais
 8 - Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = 2933.69.80

RECOMMANDATIONS : Tenez prêt un plan de secours d'urgence.
 Séparer le produit des matières incompatibles.
 Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
 Toujours garder sur palettes ou sur rayonnage.
 Bien nettoyer les équipements avant de changer de produit.
 Vider les trémies à la fin de chaque journée de travail.
 Porter des vêtements ou équipements de travail appropriés.
 Garder propres et à proximité les couvercles de fûts en cas d'urgence.
 Tenir informé les responsables d'atelier.
 Garder les balayures de produit au sec, avant neutralisation.

RESTRICTIONS : Stocker des produits liquides au dessus de ce solide.
 Ne pas laisser de matières organiques (graisses) s'accumuler sur le sol.
 Ne pas fumer dans un local destiné au stockage ou à la transformation des produits chlorés.
 Ne pas utiliser de systèmes d'extraction commun pour des produits incompatibles.
 Ne pas utiliser de chariots élévateurs à gas-oil ou à essence.
 Ne pas utiliser de produits ménagers pour le lavage des sols d'atelier.
 Ne pas se servir des emballages d'origine pour la récupération des balayures.
 Ne pas permettre que le produit puisse être mouillé.
 Ne pas jeter du produit dans un container de détritux commun.
 Ne pas permettre le rejet de produit non neutralisé à l'égout
 Ne pas utiliser d'extincteur à poudre en cas d'incendie.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.